Conseil des aînés

Rapport annuel 2000-2001

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés.

Note : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord, 1er étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Conseil des aînés
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z7

Téléphone : (418) 691-2006
Sans frais : 1-877-657-AINÉS
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-19559-4
ISSN : 1201-9461

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés, le septième rapport des activités de cet organisme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable des Aînés,

Linda Goupil

Québec, décembre 2001

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance
Ministre de la Famille et de l'Enfance
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable des Aînés
Ministre responsable de la région de
Chaudière-Appalaches
1122, chemin Saint-Louis, 3e étage
Sillery (Québec) G1S 4Z5

Madame la Ministre d'État,

J'ai le plaisir de vous soumettre, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés, le septième rapport de nos activités pour l'année financière 2000-2001.

Ce rapport rend compte des activités du Conseil et des travaux qu'il a réalisés en vertu de son mandat.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre d'État, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil des aînés,

Hélène Wavroch

Québec, décembre 2001

106-02052/

Table des matières

Première partie
La présentation du Conseil des aînés **9**

1.1 Le Conseil **9**

1.2 Les pouvoirs du Conseil **9**

1.3 La composition du Conseil **9**

1.4 Les ressources humaines et financières du Conseil **10**

1.4.1 Les ressources humaines **10**

1.4.2 Les ressources financières **11**

Deuxième partie
Les objectifs et les activités du Conseil **13**

2.1 Les objectifs **13**

2.2 Les activités **13**

2.2.1 Accroître la visibilité du Conseil **13**

2.2.2 Participer avec le Secrétariat aux aînés à la consultation en vue de l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental concernant les aînés **13**

2.2.3 Faire avancer le débat sur les sujets touchant les aînés **13**

2.2.4 Animer les Tables régionales de concertation des aînés **17**

2.2.5 Autres activités **17**

Annexe I Les publications du Conseil des aînés en 2000-2001 **19**

Première partie

La présentation du Conseil des aînés

1.1 Le Conseil

Le Conseil des aînés est un organisme consultatif créé par la Loi sur le Conseil des aînés (L.Q.1992, chapitre 64), sanctionnée par l'Assemblée nationale le 22 décembre 1992 et entrée en vigueur le 27 octobre 1993. Depuis le 8 mars 2001, le Conseil des aînés est sous la responsabilité de Mme Linda Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.

Le Conseil des aînés est le seul organisme mis en place par le gouvernement pour représenter tous les aînés du Québec. Il se veut l'interlocuteur auprès des instances gouvernementales en assurant la communication entre les aînés et le gouvernement, en présentant les revendications des aînés, en promouvant l'intégration des politiques actuelles et la définition de nouvelles approches mieux adaptées à la réalité du vécu des aînés en regard de l'évolution de la société québécoise.

Il a pour mission de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ou le ministre sur toute question qui concerne les personnes âgées, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

De plus, le Conseil a le mandat d'animer les Tables régionales de concertation des aînés, qui constituent des lieux privilégiés d'échanges et de concertation entre les divers organismes d'aînés de chaque région par l'entremise des conseils régionaux de développement (CRD). Ces derniers assurent un lien avec les organismes dédiés à d'autres causes.

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés, le Conseil s'est fixé les principes suivants qui appuient ses interventions :

— encourager l'engagement social des aînés ainsi que leur responsabilisation, et promouvoir leur participation aux centres consultatifs et décisionnels;

— favoriser le maintien de l'autonomie physique, psychologique, affective et sociale des aînés, notamment en accordant la priorité à ceux d'entre eux qui sont les plus vulnérables;

— améliorer et faciliter les communications entre les aînés et les dispensateurs de services;

— susciter une véritable réflexion québécoise sur le vieillissement et collaborer à cet objectif;

— promouvoir une image valorisante du vieillissement.

1.2 Les pouvoirs du Conseil

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil des aînés exerce un rôle-conseil auprès de la ministre, dans la planification, la mise en oeuvre et la coordination des politiques gouvernementales ainsi que des programmes et des services visant à répondre aux besoins des aînés. Il sensibilise également la ministre sur l'ordre de priorité à donner à ces programmes et services. Il porte à la connaissance de la ministre toute question relative aux aînés qui appelle l'attention ou l'action du gouvernement et lui soumet des recommandations à cet égard; il propose à la ministre la mise sur pied de programmes et de services qui puissent répondre aux besoins des aînés et qui visent à prévenir ou à corriger les situations d'abus dont ces personnes peuvent être victimes.

Aussi, il sollicite ou reçoit des opinions et des recommandations de personnes et d'organismes sur toute question relative aux aînés; il peut effectuer ou faire effectuer des études et des recherches liées aux préoccupations des aînés; il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et déterminer leurs attributions. Enfin, le Conseil réalise et diffuse, au moyen d'avis, de rapports, d'études ou de mémoires, de la documentation relative aux aînés ainsi qu'aux services et aux avantages qui leur sont offerts.

Le Conseil doit donner son avis à la ministre sur toute question ou tout projet que celle-ci lui soumet relativement aux aînés. Il transmet tous ses avis à la ministre responsable du Conseil des aînés.

1.3 La composition du Conseil

La présidence du Conseil des aînés est assumée depuis le 16 novembre 1998 par Mme Hélène Wavroch, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans. Le Conseil se compose de dix-neuf membres, dont douze ont droit de vote. Ils sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la so-

ciété québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre responsable de l'application de la loi, après consultation auprès des organismes d'aînés.

Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui de la présidente, ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Sur la recommandation de la ministre, le gouvernement désigne un vice-président parmi les membres qui ont droit de vote. M. Hubert de Ravinel assume cette fonction.

Les douze membres ayant droit de vote :	**Municipalité**	**Région**
Hélène Wavroch, présidente	Montréal	(06)
Hubert de Ravinel, vice-président	Montréal	(06)
Irène Belleau	Sainte-Foy	(03)
Thérèse Darche	Montréal	(06)
Yolande Desharnais	Guyenne	(08)
Gaston Guy	Rimouski	(01)
Véra Kassabian-Bédirian	Montréal	(06)
Philippe Lapointe	St-Adolphe-d'Howard	(15)
Maxima Migneault	Jonquière	(02)
Yolande Richer	St-Jean-sur-Richelieu	(16)
Richard Sarrasin	Orford	(05)
Jean-Marie St-Jacques	Sainte-Foy	(03)

De plus, le sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la sous-ministre associée à qui est confié le dossier de la condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec sont aussi membres d'office du Conseil.

Les sept membres d'office représentés par :

Jean-Louis Bazin, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Jacques Casgrain, ministère de la Justice

Suzanne Demers, Secrétariat à la condition féminine

Claude Martin, ministère des Transports

François Renaud, Société d'habitation du Québec

Rachel Ruest, ministère de la Santé et des Services sociaux

Françoise Vekeman, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

1.4 Les ressources humaines et financières du Conseil

1.4.1 Les ressources humaines

Le bureau du Conseil, chargé de la planification et de la réalisation des travaux, est formé de personnel de la fonction publique. Ce personnel effectue les études et les recherches requises pour l'élaboration des avis ou des rapports du Conseil. Il fournit aux membres les renseignements pertinents dont ils ont besoin pour la réalisation de leurs travaux. Il apporte en outre le soutien professionnel et technique nécessaire à la tenue des séances et aux différentes activités du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par la présidente, Mme Hélène Wavroch, qui en est la porte-parole officielle. Elle dirige les séances du Conseil et voit à la mise en oeuvre des décisions du Conseil. Elle assure également la liaison entre les membres du Conseil et la ministre. Elle administre le budget et gère les ressources humaines et matérielles du Conseil.

Au 31 mars 2001, le bureau du Conseil était constitué des personnes suivantes :

Daniel Gagnon, agent de recherche et de planification socioéconomique,

Monique Girard, agente de recherche et de planification socioéconomique,

Nicole Leclerc, agente de recherche et de planification socioéconomique,

Annie Michaud, agente de recherche et de planification socioéconomique,

Murielle Miller, secrétaire principale.

Le siège social du Conseil est situé à Québec.

1.4.2 Les ressources financières

Pour l'exercice financier 2000-2001, le Conseil disposait d'un budget de 453 400 $ réparti comme suit :

Supercatégories Catégories	Budget original	Budget modifié	Dépenses
Traitements	**312 700 $**	**355 450 $**	**326 178 $**
Fonctionnement			
03 Transports et communications			38 535
04 Services professionnels, administratifs et autres			72 986
06 Loyer			24 563
07 Fournitures et approvisionnements			3 176
08 Équipements			1 132
Sous-total	**140 700 $**	**152 950 $**	**140 392 $**
Total	**453 400 $**	**508 400 $**	**466 570 $**

Note :
Les catégories 03 et 04 incluent principalement les dépenses suivantes :
03 : Les frais inhérents aux séances du Conseil
04 : Les frais de déplacement des membres et les coûts d'impression de divers documents et publications

Deuxième partie

Les objectifs et les activités du Conseil

2.1 Les objectifs

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2001, le Conseil des aînés a tenu neuf séances plénières. Les objectifs fixés par le Conseil pour l'année en cours étaient les suivants :

— accroître la visibilité du Conseil;

— participer à la consultation préalable à l'élaboration du Plan d'action 2001-2004 sur le vieillissement;

— faire connaître la position du Conseil sur divers sujets touchant les aînés;

— animer les Tables de concertation des aînés;

— élaborer le *Plan stratégique 2001-2004* du Conseil des aînés;

— assurer le suivi des recommandations du rapport R.S.V.P.;

— améliorer l'organisation administrative du bureau du Conseil.

Les activités du Conseil qui ont eu cours en 2000-2001 découlaient de ces objectifs.

2.2 Les activités

2.2.1 Accroître la visibilité du Conseil

En mai 2000, le Conseil a publié un « Cahier Hommage » afin d'honorer 47 aînés du Québec, lesquels ont été désignés à la suite d'une consultation du Conseil qui s'était tenue dans le cadre de l'AIPA. Le 1er octobre 2000, *Journée internationale des personnes âgées*, a été marqué par diverses participations à des activités soulignant cet événement. Une affiche a été conçue et diffusée par le Conseil pour cette occasion.

2.2.2 Participer avec le Secrétariat aux aînés à la consultation en vue de l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental concernant les aînés

En collaboration avec le Secrétariat aux aînés, le Conseil participa, en juin 2000, à une consultation réunissant vingt-huit organismes d'aînés, dix-sept représentants de Tables régionales de concertation des aînés et une quarantaine d'observateurs provenant de divers ministères et organismes. Cette rencontre visait à recueillir les principales attentes des aînés en lien avec l'Année internationale des personnes âgées (AIPA) et le rapport du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées (BQAIPA). Les attentes des aînés peuvent être regroupées en quatre thèmes : les soins et services de santé; les milieux de vie : logement, transport, aménagement; la citoyenneté et la participation à la vie active; la solidarité : relations intergénérationnelles et communauté d'action.

Par la suite, un comité mixte du Secrétariat aux aînés et du Conseil des aînés a été mis sur pied afin de collaborer à la mise en place de la démarche d'élaboration du Plan d'action gouvernemental 2001-2004 sur les personnes âgées. Trois membres du Conseil, Mme Hélène Wavroch, MM. Gaston Guy et Jean-Marie St-Jacques, ainsi qu'un membre du bureau du Conseil, M. Daniel Gagnon, ont participé aux travaux.

2.2.3 Faire avancer le débat sur les sujets touchant les aînés

En juillet 2000, le Conseil a adressé des commentaires au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, concernant la proposition de politique *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*. Le Conseil a émis diverses recommandations supplémentaires à celles déjà contenues dans la Politique proposée, à savoir :

— que des personnes représentant les intérêts des personnes aînées soient membres du Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec parmi les regroupements sectoriels;

— que la participation de Loto-Québec dans le Fonds d'aide à l'action communautaire soit rehaussée à 10 %, mais sans le publiciser;

— que l'accès au financement d'immobilisations par l'implication de ressources telles que le Fonds de solidarité de la FTQ ou de la CSN soit favorisé;

— que l'on prenne en compte l'importance des subventions consenties aux organismes communautaires lors de la reddition de comptes et que le mécanisme qui régit cette dernière soit le plus simple possible;

— que l'on prenne en compte les objectifs à moyen et à long terme dans l'évaluation des résultats des organismes communautaires;

— que soient précisés les cinq critères utilisés dans le processus d'acceptation d'un organisme communautaire couvert par la politique;

— que l'on favorise le partenariat entre les organismes communautaires et les divers paliers de gouvernement en maintenant le principe de participation libre de la part des organismes communautaires;

— que la désignation d'un organisme se fasse à partir d'une sélection basée sur des paramètres larges, clairs et précis tout en permettant une certaine souplesse et une analyse plus poussée pour les situations ne cadrant pas exactement avec la structure établie;

— que l'on prévoit un mécanisme complet d'analyse et d'attribution des subventions afin d'éviter une trop grande ingérence de la part d'organismes gouvernementaux et de mieux répondre aux besoins réels du milieu;

— que soit confirmée, de façon non équivoque, la considération des organismes communautaires impliqués dans la défense des droits et dans l'information du public, et ce, pour un long terme;

— que l'on précise ce qui a trait à la régionalisation du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;

— que l'on identifie le ministre responsable de l'action communautaire autonome et qu'il adhère à la philosophie véhiculée par les organismes communautaires;

— que l'on prenne en compte les Tables régionales de concertation d'aînés dans les organismes considérés par la présente politique et, par conséquent, qu'elles soient admissibles aux subventions par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

En octobre 2000, le Conseil a de plus déposé, à la ministre responsable des Aînés, Mme Louise Harel, un *Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie*. Les recommandations qu'il contient concernent :

— le soutien à domicile;

— l'accessibilité aux services sous deux volets principaux :

  - la disponibilité des ressources,
  - les conditions d'accès;

— la qualité des services sous différents angles :

  - la dispensation des services,
  - la formation,
  - la recherche,
  - l'environnement physique,
  - le contrôle de la qualité,
  - la coordination des services;

— la budgétisation.

Au cours du même mois, soit en octobre 2000, le Conseil a procédé au lancement d'un document d'information destiné aux aînés et à toute personne intéressée par la question de la démence chez les personnes âgées, intitulé *La démence, ce mal silencieux... tel qu'entendu par six spécialistes*.

Pour ce faire, le Conseil a rencontré divers spécialistes de la question géronto-gériatrique. Les six personnes contactées ont été choisies pour leurs connaissances sur ce sujet, de même que pour la diversité de leurs champs de compétence. Ainsi, trois personnes, travaillant chaque jour auprès des personnes atteintes de démence, ont une vision « sur le terrain » très proche de la réalité de ces gens. Les trois autres spécialistes proviennent du milieu de la recherche et, bien qu'étant tous médecins de profession, ont des orientations fort différentes :

— Dr Pierre Durand : médecin spécialisé en gériatrie, il est directeur de l'Unité de recherche en gériatrie de l'Université Laval.

— M. Bernard Fournelle : titulaire d'une maîtrise en gérontologie et d'une maîtrise en sociologie, il est directeur général du centre d'hébergement (CHSLD) Horace-Boivin à Granby.

— Dr Serge Gauthier : médecin de formation, il a passé dix ans à la tête du Centre McGill d'études sur le vieillissement. Il est maintenant chercheur au Conseil de recherches médicales / Association canadienne de l'industrie du médicament (CRM/ACIM).

— Dr Réjean Hébert : médecin de profession, spécialisé en gériatrie; sa formation inclut également une maîtrise en épidémiologie. Il est directeur de la recherche à l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

— Mme Anne Monat : ergothérapeute-conseil, spécialisée en gérontologie; après 25 ans passés à titre d'intervenante dans le réseau, elle a mis sur pied une approche clinique appelée *approche prothétique élargie* (APE) et publiée sous l'égide de l'Association des hôpitaux du Québec et de l'Association des CLSC et CHSLD du Québec.

— Mme Nicole Poirier : directrice générale de la Société Alzheimer de la Mauricie, elle est également fondatrice de la *Maison Carpe Diem* de Trois-Rivières.

En mai 2000, le Conseil a déposé un *Mémoire sur le projet de loi nº 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, à la Commission des affaires sociales.

Ses recommandations furent les suivantes :

— Concernant l'adaptation des régimes de retraite aux nouvelles réalités du marché du travail, et compte tenu de la précarité d'emploi qui prévaut chez les jeunes travailleurs, le Conseil des aînés recommande que la part de l'employeur, comme celle du travailleur, suive celui-ci lors d'un changement d'emploi.

— Concernant les dispositions du projet de loi nº 102 qui rendent possible l'abolition des assemblées annuelles, et compte tenu du fait qu'une assemblée annuelle constitue un droit démocratique fondamental, le Conseil des aînés recommande le maintien des assemblées annuelles des comités de gestion des caisses de retraite.

— Compte tenu de la forte représentativité des retraités parmi les participants aux régimes complémentaires de retraite, le Conseil des aînés recommande que la participation des retraités dans les comités de gestion des caisses de retraite se fasse au prorata du nombre de travailleurs actifs, desquels membres sont désignés par chaque groupe lors de l'assemblée annuelle;

— Compte tenu du fait que les excédents des caisses de retraite appartiennent uniquement aux salariés et retraités qui y cotisent ou y ont cotisé et compte tenu de la masse de retraités qui est prévue au cours des prochaines années :

  - Le Conseil des aînés recommande qu'une disposition soit ajoutée à la loi, empêchant tout congé de cotisation de la part de l'employeur, et ce, en toutes circonstances.
  - Le Conseil des aînés recommande que toute appropriation des excédents soit sanctionnée en comité de gestion auquel participaient au moins 60 % des membres ayant droit de vote, des retraités d'une part et des travailleurs actifs d'autre part, et adoptée par une majorité des représentants respectifs de chaque groupe.

— Compte tenu que la non-indexation ou l'indexation partielle des prestations de retraite à l'indice annuel des prix à la consommation (IPC) constitue un facteur d'appauvrissement pendant les années de retraite, le Conseil des aînés recommande que la loi assure que les prestations de retraite soient indexées annuellement à l'IPC au taux déterminé par la Régie des rentes du Québec.

— Compte tenu du court laps de temps qui a été imparti pour se prononcer sur le projet de loi nº 102 et compte tenu du peu de gens qui auront la possibilité de se prononcer à ce sujet, le Conseil des aînés recommande fortement la formation d'un groupe de travail sur le projet de loi nº 102 réunissant le ministère de la Solidarité sociale, la Régie des rentes du Québec, le Conseil du Patronat, des syndicats et des associations de retraités.

En septembre 2000, le Conseil dépose, à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, un *Mémoire sur le financement du système et l'organisation des services*. Là encore, le Conseil propose diverses solutions qui s'articulent autour de :

— planifier les services à offrir;

— résister aux pressions des différents lobbies;

— accorder un plus grand intérêt (budget) aux aspects de prévention et de promotion :

  - en informant la population de façon constante et claire sur tout ce qui regarde la santé biopsychosociale;
  - en favorisant les campagnes d'information sur la santé, surtout en matière de prévention et de promotion;
  - en donnant l'heure juste, sans minimiser ni amplifier la situation;

— maintenir et continuer ce qui a été fait précédemment;

— garder une position lorsqu'une décision est prise;

— transmettre un relevé des factures aux utilisateurs des services de santé;

— investir de façon rationnelle dans le système sociosanitaire;

— éviter de transférer les missions et les mandats des établissements du réseau sociosanitaire aux organismes communautaires;

— rembourser la dette de l'État;

— améliorer l'accessibilité aux services :

  - rendre accessibles les services de première ligne à l'ensemble de la province;
  - permettre un meilleur accès aux services;

— donner la priorité au développement des services destinés aux personnes âgées sur le plan de :

  - l'accessibilité aux services,
  - la qualité des services,
  - la spécificité des services,
  - la recherche en gérontologie.

Diverses autres mesures furent proposées en regard d'un financement adéquat des services, en précisant que toutes les actions qui seront prises devront

comprendre implicitement la gratuité des services et l'interdiction de l'utilisation de surfacturation par les médecins.

Enfin, le Conseil des aînés recommande ultimement que le gouvernement mette sur pied un groupe de travail afin d'approfondir les diverses recommandations.

Ces deux mémoires ont été défendus en commission parlementaire.

Outre les travaux précédemment énumérés, le Conseil a collaboré à plusieurs autres travaux toujours dans la poursuite de l'objectif de faire connaître la position du Conseil sur divers sujets touchant les aînés :

— participation au groupe de travail sur l'élaboration d'un *Plan d'action provincial sur la maladie d'Alzheimer et autres affections connexes*, présidé par la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer;

— participation au groupe de travail sur *L'action concertée pour la promotion et le soutien de la recherche sur le vieillissement de la population et les impacts sociodémographiques*, présidé par le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR);

— élaboration d'un projet de recherche sur l'implication bénévole des aînés québécois à l'occasion de l'Année internationale des bénévoles;

— participation à la création de l'Institut du vieillissement et des instituts de recherche en santé du Canada;

— participation au groupe de travail sur l'élaboration d'un *Plan d'action provincial sur la maladie d'Alzheimer et autres affections connexes* avec le MSSS;

— participation au comité aviseur sur *l'Organisation des soins et services en CHSLD*, avec le MSSS;

— participation aux recherches sur les abus envers les aînés avec le CLSC René-Cassin;

— participation au Comité de concertation entre organismes gouvernementaux sur l'exercice de la citoyenneté.

Faisant suite à certaines actions entreprises à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, Mme Wavroch a continué de participer à de multiples rencontres auprès d'organismes d'aînés, dont :

— l'ouverture officielle des bureaux de l'Office municipal d'habitation Kativik, sous la présidence d'honneur de Mme Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, et en tant que membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.

— l'ouverture du nouveau local du Golden Age Association à Montréal;

— la participation au Salon des aînés;

— l'ouverture du Parlement des sages à l'Assemblée nationale;

— l'ouverture officielle par la ministre responsable des Aînés, Mme Louise Harel, de la Maison des aînés à Sainte-Thérèse.

De plus, la présidente du Conseil a été sollicitée de participer à plusieurs comités importants et a accepté à maintes occasions; elle a fait partie notamment du :

— Conseil d'administration du groupe de travail sur le projet d'Institut de recherche sur le vieillissement, en collaboration avec l'Université Laval;

— Comité des audiences publiques de consultation pour la Ville de Montréal;

— Comité consultatif de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);

— Conseil d'administration de la SHQ;

— Comité de l'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec;

— Comité sur le Réseau québécois pour la prévention contre les abus à l'égard des aînés.

Elle a aussi présidé ou participé à titre de conférencière à plusieurs événements importants :

— Conférencière à Ontario Elder Abuse Conference, organisé par Institute for Human Development, Life Course and Aging, Université de Toronto; la présentation s'intitule : *Developing Collaborative Multidisciplinary and Multicultural Models for the Prevention and Intervention of Elder Abuse-The Quebec Experience;*

— Ouverture du Salon des aînés de Québec;

— Présidente d'honneur au 7e Symposium de gérontologie de Québec, sous le thème *Violence zéro,* organisé par l'Association des gérontologues diplômés de l'Université Laval (AGÉDIUL) et l'Association québécoise de gérontologie, région Québec et Chaudière-Appalaches;

— Présidente d'honneur au colloque organisé par la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches;

— Colloque organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance, *Les impacts de la démographie sur la famille et la société de demain;*

— Conférence provinciale sur la maladie d'Alzheimer;

— Présidente d'honneur au lancement officiel du Mouvement *Les aînés solidaires (les AS)* qui s'est tenu au Pavillon Pollack-Desjardins, à l'Université Laval;

— Conférencière à l'Université Laval à l'occasion d'un cours donné aux étudiants en gérontologie avec un membre du bureau du Conseil, M. Daniel Gagnon;

— Conférencière à l'École des hautes études commerciales (HEC) lors d'un cours donné aux étudiants sur l'ethnicité.

Elle a aussi participé à plusieurs congrès et conférences, notamment :

— la 5e Conférence internationale sur le vieillissement, tenue en Argentine;

— le Forum des présidentes et des présidents d'organismes, organisé par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, à Drummondville;

— le colloque *Après le débat sur l'avenir du système de santé... Que faisons-nous?*, organisé par le Conseil de la santé et du bien-être, à Montréal.

Enfin, Mme Wavroch a participé à plusieurs événements médiatiques dont :

— la télévision communautaire de Baie-St-Paul;

— l'émission *Galilée* de la radio communautaire à Québec;

— une entrevue pour la publication d'un article dans la revue *Hébergement*;

— une conférence de presse de la Ville de Montréal – Dépôt du Rapport des audiences publiques;

— une entrevue pour le journal *Chronicle Telegraph*.

2.2.4 Animer les Tables régionales de concertation des aînés

Outre la participation active à la consultation sur l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour laquelle le Conseil a agi à titre de rassembleur, la consolidation des Tables régionales de concertation des aînés a certainement été l'activité qui a demandé le plus d'énergie en termes de temps et d'organisation.

En effet, le Conseil a mandaté un de ses membres pour travailler de façon intensive dans ce dossier. Ainsi, M. Gaston Guy a été délégué à titre de coordonnateur des Tables régionales de concertation des aînés. Il a eu comme mandat de compléter l'action entreprise dans le cadre de l'AIPA et de confirmer le rôle permanent des Tables. Il a collaboré à leur officialisation, particulièrement auprès des conseils régionaux de développement (CRD) de chaque région. M. Guy a réuni les représentants des Tables en octobre 2000 afin d'établir les bases organisationnelles entre les Tables et le Conseil.

2.2.5 Autres activités

Les demandes de renseignements

Le bureau du Conseil a répondu aux demandes de renseignements et a reçu les commentaires de la population qui lui ont été communiqués par téléphone, par correspondance ou par courrier électronique. Cette activité continue, d'année en année, à prendre beaucoup d'ampleur. Les interventions proviennent principalement d'aînés, de leur famille ou de leurs proches. Les demandes touchent divers sujets : maintien à domicile, virage ambulatoire, hébergement public ou privé, situations d'abus et de violence à l'égard des aînés, procuration, mandat en cas d'inaptitude, Curateur public, testament biologique, règles de succession, pension de la Sécurité du revenu, coût des médicaments, régime de rentes, programmes de crédits d'impôt et autres.

Plusieurs interventions sont également faites au Conseil par des organismes publics et communautaires, par les différents médias ou par le milieu universitaire, tous désireux de connaître les publications du Conseil, d'obtenir de l'information complémentaire sur les aînés ou sur le phénomène du vieillissement. Le personnel prend le temps nécessaire pour fournir l'information pertinente et, le cas échéant, diriger les personnes vers les ministères ou les organismes concernés.

La représentation par les membres du bureau

Outre la représentativité de la présidente à de multiples événements tels conférences, congrès et colloques, certains membres du personnel du bureau sont aussi de plus en plus sollicités de faire diverses présentations dans des congrès, colloques ou activités d'information, et ce, principalement en lien avec le développement de leurs connaissances dans des sphères d'activités concernant les aînés. En effet, par l'élaboration d'avis, de mémoires ou de documents d'information touchant les aînés, le personnel du bureau a développé une expertise qu'il est invité à partager avec des organismes d'aînés, des étudiants, des intervenants, etc.

Les objectifs actuels se poursuivront au cours du prochain exercice financier : ainsi, le Conseil fera état de son Plan stratégique 2001-2004, de sa réaction au Plan d'action gouvernemental sur la prise en compte des besoins des aînés, et sur l'avancement de ses travaux de recherche.

Les activités du Conseil augmenteront à la hauteur des défis que représente le vieillissement au Québec.

ANNEXE I Les Publications du Conseil des aînés en 2000-2001

AVIS

- L'*Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie*, octobre 2000, 85 pages.
- Le *Résumé de l'avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie*, octobre 2000, 30 pages.

MÉMOIRES

- *Mémoire sur l'exploitation des personnes âgées*, présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, février 2000, 18 pages.
- *Mémoire : Rapport sur l'évaluation du régime général d'assurance médicaments*, présenté à la Commission des affaires sociales, février 2000,10 pages.
- *Mémoire sur le projet de loi nº 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, mai 2000, 14 pages.
- Commentaires relatifs à la proposition de politique *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, juillet 2000, 9 pages.
- *Mémoire sur le financement du système et l'organisation des services*, présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, septembre 2000, 21 pages.

RAPPORTS

- *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés*, présenté à la Commission de la culture, février 2000, 8 pages.
- Rapport annuel 1999-2000.

BULLETIN

- *Bulletin du Conseil des aînés*, vol. 1, numéro 5, mars 2000, 12 pages.

AUTRES

- *La démence, ce mal silencieux... tel qu'entendu par six spécialistes*, 2000, 16 pages. *(disponible dans le site Internet).*

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achevé d'imprimer en décembre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville